

SOUTIEN À UNE QUALIFICATION PROVINCIALE

Les activités de perfectionnement en soutien aux qualifications sont divisées en deux grandes catégories. Dans la première catégorie, vous trouverez l'activité visant à obtenir la qualification environnementale : halocarbures. Dans la deuxième catégorie, vous trouverez les activités pour des qualifications de gaz naturel qui sont régies par Québec Emploi.

Activité pour l'obtention de la qualification environnementale : halocarbures

Depuis le 1^{er} juin 2008, les frigoristes qui travaillent avec des halocarbures ou qui manipulent des appareils utilisant des halocarbures doivent détenir la qualification environnementale : halocarbures. Dans cette catégorie, une activité de perfectionnement pour l'obtention de cette qualification a été développée :

- **Réglementation sur les halocarbures - Frigoriste** (8 heures). Cette activité permet aux frigoristes d'obtenir la qualification environnementale obligatoire. Elle s'adresse à ceux qui, dans le cadre de leurs fonctions, doivent acheter ou se procurer des halocarbures de même que pour ceux qui installent, entretiennent, réparent, modifient ou chargent des appareils fonctionnant avec un halocarbure, tel que les appareils de réfrigération ou de climatisation conçus ou convertis pour fonctionner avec un halocarbure.

Activités pour les qualifications de gaz naturel

Québec Emploi est responsable des qualifications en matière de travail sur des équipements fonctionnant au gaz naturel. La personne qui effectue des travaux sur des systèmes alimentés au gaz naturel doit être titulaire d'un certificat de qualification délivré par Québec Emploi.

Les différents certificats de qualification sont définis en fonction de la nature des travaux exécutés par le travailleur. Pour plus d'informations, voir la note à la fin de cette section. Le certificat relatif au gaz naturel pertinent à l'exercice du métier de frigoriste dans la construction est :

- **Technique d'appareils au gaz de classe 1 (TAG-1)**
Qualification pour des travaux sur tout type d'appareil au gaz, y compris ses accessoires et son système d'évacuation.
Durée moyenne de l'apprentissage : 4 500 heures (minimum de 1 600 heures).

Un programme de qualification est spécifique à ce certificat. La certification est obtenue à la fin de ce programme après avoir réussi un examen. Pour réaliser ce programme de qualification, vous devez :

- Être titulaire d'un certificat apprenti délivré par Québec Emploi ;
- Effectuer un apprentissage d'une durée prescrite sous la supervision d'un compagnon certifié dans la qualification recherchée ;
- Acquérir tous les éléments de qualification inscrits dans le guide d'apprentissage ;
- Réussir la formation obligatoire prévue ;
- Et, finalement, réussir l'examen.

Les activités de perfectionnement suivantes ont été développées pour favoriser le développement des compétences attendues et soutenir l'apprentissage prévu au programme de qualification du certificat de qualification nommé précédemment :

- **Préparation théorique à la qualification de gaz TAG-1** (52 heures). Ce cours est reconnu équivalent à la formation obligatoire prévue pour la qualification TAG-1.
- **Préparation pratique à la qualification de gaz TAG-1** (60 heures). Ce cours permet l'octroi de 600 heures d'apprentissage.
- **Préparation théorique et pratique à la qualification de gaz TAG-1** (112 heures). Ce cours est reconnu équivalent à la formation obligatoire prévue pour la qualification TAG-1, ainsi que l'octroi de 600 heures d'apprentissage.
- **Programme PAQ TAG-1 / complémentaire** (105 heures). Ce bloc de trois formations permet à ceux ayant déjà réussi **Préparation théorique à la qualification de gaz TAG-1** et **Préparation pratique à la qualification de gaz TAG-1** ou **Préparation théorique et pratique à la qualification de gaz TAG-1** d'atteindre l'octroi d'une reconnaissance de 1 600 heures d'apprentissage.
- **Programme PAQ TAG-1** (217 heures). Ce bloc de cinq formations permet l'octroi d'une reconnaissance de 1 600 heures d'apprentissage. Les formations doivent être suivies dans l'ordre suivant :
 - Préparation théorique
 - Préparation pratique
 - Dispositifs de commande
 - Dispositifs d'allumage électronique
 - Dispositifs de surveillance de flamme

Consultez le répertoire pour obtenir des précisions sur chacune des activités de perfectionnement en soutien à une qualification provinciale ou interprovinciale qui ont été planifiées pour la prochaine année.

Note : Pour les qualifications de gaz naturel, explorer le site de [Québec Emploi](#). À la page d'accueil, sous le lien [Emploi](#), choisir le lien [S'informer sur un métier ou une profession](#), puis [Exercer une profession ou un métier réglementé](#). Sur la page [Connaître les certificats de qualifications obligatoires](#), cliquez sur le menu déroulant nommé *Domaine du gaz*. Vous pouvez aussi contacter le Centre administratif de la qualification professionnelle de Québec Emploi au 1-866-393-0067.